Commune de DOMPIERRE LES EGLISES

Conseil Municipal

Procès-Verbal de la séance du mardi 20 mai 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 20 mai 2025 à 10 heures 30 minutes, selon convocation du 14 mai 2025.
Etaient Présents : Monsieur Philippe GUIBERT Maire, Messieurs Michel ROUSSEAU, Olivier BLONDET, Adjoints. Madame Marie-Paule WILLEMS, conseillère déléguée. Monsieur Didier BAIGE, conseiller municipal. Mesdames Laurence CLAUSS, Saskia VAN LISHOUT, conseillères municipales.
Était représenté : Monsieur Jacky DUPLOUICH par Madame Marie-Paule WILLEMS.
Étaient excusés : Mesdames Chantal LECHOPIER, Odile POTARD et Monsieur Vincent THIBAUD.

Monsieur Olivier Blondet 3ème Adjoint et Marie-Josèphe JOUANNY Secrétaire de mairie sont désignés secrétaires de séance.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

I- Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 11 avril 2025
- Approbation du compte de gestion de dissolution du budget annexe eau/assainissement exercice 2024
- Choix du maître d'œuvre pour le projet « Aménagement et développement du bourg, secteur du camping »
- Choix de l'entreprise pour le remplacement des menuiseries de deux logements locatifs
- Virement de crédits N°1/2025 sur le budget primitif
- Avis sur le dispositif de collecte des OM par Point d'Apport Volontaire
- Motion contre les PAV (Point d'Apport Volontaire)
- Questions et informations diverses.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

II- Approbation du procès-verbal de la réunion du 11 avril 2025

Le Maire demande aux membres du conseil s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la dernière réunion.
Aucune observation n'étant formulée le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés. Le procès-verbal du 11 avril 2025 est ainsi arrêté.

III – Approbation du compte de gestion de dissolution du budget annexe eau/assainissement exercice 2024.

Le Maire rappelle que par délibération du 23 mai 2023, il a été décidé de transférer les compétences « eau/assainissement » au Syndicat COUL GART EAU à compter du 1er janvier 2024.
Ce transfert entraîne la dissolution du budget annexe « eau/assainissement » transféré par la reprise de l'actif et du passif dans le budget principal de la commune, opérations effectuées par le comptable.
A l'issue des opérations de dissolution, le compte de gestion 2024, établi par le comptable constitue le compte de dissolution, dit compte de gestion à zéro. Considérant que le compte de gestion de dissolution du budget annexe « eau/assainissement » exercice 2024, transmis par le service de gestion comptable de Bellac n'appelle aucune observation et aucune réserve ; le conseil municipal, après en avoir délibéré l'approuve à 8 voix POUR.

IV - Choix du maître d'œuvre pour le projet « Aménagement et développement du bourg, secteur du camping »

Le Maire rappelle à l'assemblée que dans la perspective de l'aménagement et du développement du bourg secteur du camping, il y a lieu de procéder au choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre qui aura en charge la réalisation des plans et du dossier de consultation des entreprises.
Le Maire présente le rapport d'analyse des offres et indique que le candidat retenu par les membres de la commission (CAO) est l'atelier « Compoz paysage » représenté par Monsieur Alexis JULIEN du Palais-sur-Vienne, les cabinets Conseils/Etudes/Environnement de Saint-Junien et Limousin VRD de Couzeix comme co-traitants.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal à 8 voix POUR :

- **Approuve** le choix ci-dessus pour assurer la maîtrise d'œuvre de l'opération dont le coût s'élève à 7 875 € H.T. pour la mission témoin et autorise le Maire à signer la proposition avec l'équipe des maîtres d'œuvre Co-traitants
- **Donne** mandat au Maire pour signer tous les documents se rapportant au projet.

V - Choix de l'entreprise pour le remplacement des menuiseries de deux logements locatifs

Après discussion du conseil municipal, il est décidé que ce point soit reporté lors d'une autre séance.
Madame Marie-Paule Willems est en charge d'étudier les devis.

VI - Virement de crédits N°1/2025 sur le budget primitif

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer le virement de crédits ci-après :
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles / Article 2111 : terrains nus..... – 1 000 €
Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilés / Articles 165 : dépôts et cautionnement reçus + 1 000 €
Les membres du conseil approuvent le virement de crédits ci-dessus à 8 voix POUR.

VII - Avis sur le dispositif de collecte des OM par Point d'Apport Volontaire

Le Maire informe les membres du conseil que la communauté de communes du Haut Limousin en Marche par vote communautaire a souhaité supprimer le ramassage des ordures ménagères en porte à porte afin que les administrés se rendent aux éco-points avec un badge qui leur sera fourni et une grille tarifaire présentée en réunion publique non votée à ce jour.
Après en avoir délibéré, les membres présents et représentés **refusent à l'unanimité** le Point d'Apport Volontaire.

VIII-- Motion contre les PAV (Point d'Apport Volontaire)

Le Maire indique avoir été sollicité par le « Collectif contre les PAV Haut Limousin » par une lettre ouverte.
Considérant l'ampleur de la contestation populaire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide, par l'approbation de la présente motion de :
-Prendre acte de l'opposition des usagers à la modification du schéma de collecte par la collecte généralisée en Point d'Apport Volontaire,
-D'interpeler les élus siégeant en conseil et bureau communautaire de la CCHLeM face à cette contestation populaire sans précédent, quant à la nécessité de :

- Prononcer un moratoire sur la mise en place généralisée des PAV
- Maintenir une collecte en porte- à-porte
- Engager un référendum local destiné à permettre aux électeurs de choisir entre le maintien de la collecte en porte-à-porte avec mise en place des bacs différenciés permettant le tri des déchets à domicile et le passage aux PAV.

IX- Questions et informations diverses

*Commerce multiservices

Madame Willems souhaite savoir si les brise-vues prévus entre la terrasse du bar et les bouteilles de gaz seront bientôt installés ? Monsieur Blondet en charge de ce dossier prendra contact avec Monsieur Duplouich pour planifier la mise en place de ceux-ci.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à vingt heures et dix minutes.

Signatures :

Philippe Guibert, Maire

MAIRIE DE DOMPIERRE-LES-EGLISES 87 HAUTE-VIENNE

Olivier Blondet, Secrétaire de séance